Image not found or type unknown

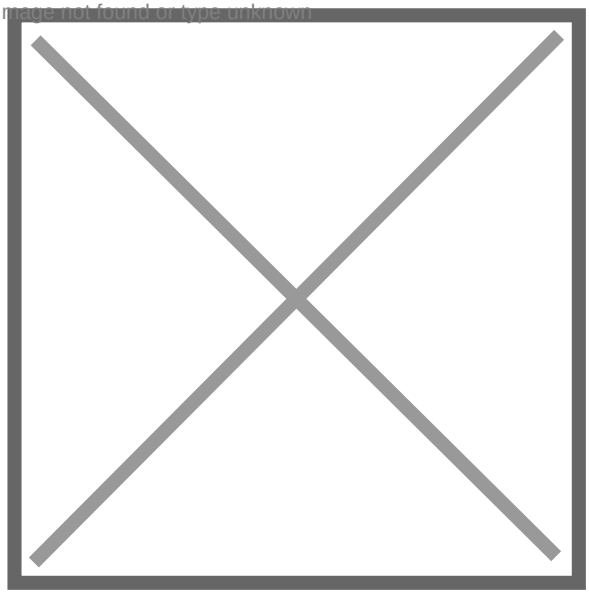

Prelevement sur compte cloturé

Par **bernard69**, le **01/02/2009** à **09:55**

bonjour voila
nous avons souscrit a 1 pret a la consomation..
dans 1 premier temps les prelevement etais effectuer sur 1 compte caisse d'epargne quelles que mois apres compte fermer car souci avec frais de banque donc nous avons changer de banque..
l'organisme de credit et alsof(decatlon)
depuis plusieurs moi nous reglons par cheque tous les et a jour!!! NOUS avons joint courier a alsof..
malgre cela cette organisme continu de prelever sur 1 compte fermer depuis plusieurs mois..
donc vu que le compte n'exite plus il ya des frais de rejet ...30 euro a chaque mois pris par alsof..en plus de notre echeange regler tous les mois par cheque..nous avons tous noter les cheque(numero+ date d'envoi)..
malgre nos apelle et courier rien a faire pour stoper c'est prel + frais c'est pas normal..
[fluo]donc ma question comment faire pour me retourné contre eux et quelles sont nos droit[[/fluo].
cordialement
mr mme guillard

Par **gloran**, le **01/02/2009** à **23:44**

Avez vous notifié par courrier en recommandé avec avis de réception vos nouvelles coordonnées bancaires pour les prélèvements ?

Si vous ne souhaitez plus fonctionner par prélèvements mais par chèques, avez vous

demandé à l'organisme de crédit son accord (en recommandé AR toujours) si cela ne figure pas dans le cadre du contrat de crédit (en avez vous relu les clauses ?).

Par **sophie**, le **01/02/2009** à **23:54**

Bonsoir,
Si votre compte Caisse d'Epargne est concrêtement "fermé", l'organisme de prêt devrait avoir un retour de son prélèvement pour motif : "compte soldé", or, si vous avez des frais de rejet à la CE, c'est que votre compte n'est pas soldé, dans ce cas, il n'y a pas de provision suffisante, et le motif envoyé à l'organisme de crédit est "sans provision", ce qui n'est pas pareil!

Dans votre cas, vous devez prendre rdv à la CE et faire le point pour solder ce compte. Il faut aussi envoyer un courrier en recommandé à l'organisme de crédit pour faire part de votre nouveau mode de paiement (ou par chèque ou par prélèvement avec vos nouvelles coordonnées bancaires).

Voilà, bon courage!

Par **sophie**, le **01/02/2009** à **23:58**

Bon, c'est la fatigue!, les frais sont perçus par alsof!

Mais il n'en reste pas moins que comme le dit gloran, il faut tenir au courant alsof par courrier recommandé.

Par **gloran**, le **02/02/2009** à **00:25**

Et surtout, la règle numéro 1 de tout litige :
Toujours correspondre par courrier recommandé AR.

La règle numéro 2, c'est :
au cas où l'on voudrait téléphoner, ou si l'on vous téléphone, se rappeler la règle numéro 1...

La règle numéro 3 c'est :
Au cas où l'on voudrait économiser des timbres et envoyer un courrier simple, se rappeler la règle numéro 1.

Bref, le recommandé AR, ça doit être un [s]réflexe[/s], même pour dire bonjour au destinataire.

Par **bernard69**, le **04/02/2009** à **19:33**

le compte au ce est bien cloturé courrier de l agence a l appuit alsof affirme etre obligé de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

prelever sur cecompte cloturé malgré nos cheques tous les mois mettons en place un prelevement sur autre compte autre banque a compter d aujourd hui et voudrions nous faire rembourser tous les frais du a un prelevement abusif sur compte fermé tout le monde a été prevenu par recommandé des faits. y a t il des recours et qui contacter pour ce genre de probleme. merci mr mme Guillard..

Par **sophie**, le **04/02/2009** à **22:26**

SI Alsof a été prevenu par courrier en RAR de la fermeture de ce compte et du nouveau mode de paiement (par chèque), c'est à eux de vous adresser pour obtenir le rembt des frais perçus.

SI vous ne parvener pas à un accord, il doit y avoir un médiateur au sein de cet organisme, il faut donc le contacter en lui envoyant toutes les copies des documents à l'appui.....(en Recommandé avec AR!)

Bon courage.

Par **Patricia**, le **04/02/2009** à **23:38**

Bizarre ce message.

Comment des frais de rejet peuvent être débités sur un compte fermé depuis plusieurs mois, puisqu'il n'existe plus...
Le numéro de compte et l'identité du client n'apparaissent plus dans le fichier de la banque.

Il y a un "hic" dans le procédé de la clôture du compte !

1° Envoyer LR/AR à l'agence
2° Ramener le solde du compte à zéro, en s'assurant auparavant que les opérations prévues (C.B. chèques, prélèvements automatiques) ont bien été débitées)
3° SI le compte est débiteur, le banquier réclamera sa régularisation avant la clôture
4° Restituer à l'agence C.B. chéquier

Principales exigences que demandent les banques, je pense qu'il en est de même pour les C Ep.

Concernant les frais, oui la clôture d'un compte est payante et encore plus si la demande est faite à la demande du client.
Le montant est variable selon les banques, les frais de gestion sont généralement affichés dans les halls.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **bernard69**, le **05/02/2009** à **00:26**

non c'est bien reel ca fait plus de 6 mois que dur ce cinema..
du cote de la banque le compte et bien cloturé aucune dette due..
solde 0 compte qui existe plus.
merci pour c'est eponse.
s'il faut avoir a d'autre sevice ,on ira jusqu'au bout car abus..
encore merci
cordialement
mr mme guillard

Par **Patricia**, le **05/02/2009** à **01:06**

Bonsoir,

Si vous avez fait le nécessaire dans les règles de l'art,
tapez au sommet...
Prenez rendez vous avec le Directeur de l'agence ou votre compte a été ouvert et faites lui part du problème.
Avez-vous pris soin de faire une photocopie de tous vos courriers de réclamation et résiliation de compte que vous avez envoyés ?
Indispensable de lui apporter des justificatifs.

Par **bercol**, le **26/11/2014** à **17:26**

Bonjour,

Je suis prélever de 36.99 euro depuisjuin 2014,or je n'ai effectué aucun crédit....

Je vous demande de faire le nécessaire pour annuler ces opérations de TOUTE URGENCE...

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **18:36**

Bonjour bercot

A qui est destiné votre message?

Par **val 22**, le **05/12/2014** à **19:27**

ma banque a payer des prelevement apres la cloture du compte et maintenant il me reclame

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

les sommes ca fait 2 ans que ce compte et fermer que faire !

Par **aliren27**, le **06/12/2014** à **06:22**

Bonjour val22

vous ne savez pas écrire "bonjour" et "merci" en posant votre question ? C'est pourtant une règle de politesse essentielle si l'on veut obtenir un renseignement non ?
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés